Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260428-2026_46-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-46 du 28.04.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame MICHALAK Rachel, Monsieur Joël GAUTIER, Madame Christine ROBERT, Madame Clarisse CHEVRAY, Monsieur Steven PEURON, Madame Solène LE MOUEL, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Madame Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Gilbert LE LAMER

Absences excusées : Madame Chrystel LOMBARD (pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ), Monsieur Aurélien AUDIC et Monsieur Guillaume POUHIN (pouvoir donné à Solène LE MOUËL)

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé DELPLANQUE Sylvie secrétaire de séance.

DECISON MODIFICATIVE N° 2- BUDGET PRINCIPAL – RECTIFICATION DE LA DELIBERATION 2026-20

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°2026-20 du 03 mars 2026 relative à l'affectation des résultats 2025 du budget principal ;
Vu la délibération modificative 2026-45 relative au Compte Financier Unique 2025 ayant corrigé les résultats de clôture ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260428-2026_46-DE

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée dans l'affectation du résultat 2025 ;
Considérant qu'il convient de modifier le montant affecté au compte 1068 afin de tenir compte des résultats corrigés ;

Le Conseil municipal, après en avoir à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la délibération 2026-20 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 au BP 2026	
Report en investissement	137 278,11 €
Report en fonctionnement	
Affectation de résultat en 002	50 000 €
Affectation en 1068	153 146,34 €

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 28 avril 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

DELPLANQUE Sylvie

Le Maire

MAIRIE DE LOCMALO 56 (Morbihan)

Jean Charles LOHÉ

Affiché en Mairie le 29 avril 2026
Transmis en Préfecture le 29 avril 2026